



# Syndicat des Communes du Littoral Varois

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU SCLV à SAINT-RAPHAEL – 22 mars 2018 Présentation de M. G. ROMITI, Président du CNPMEM sur la pêche nationale, l'évolution des quotas européens et les spécificités méditerranéennes.**

« Notre profession est le métier le plus difficile, mais aussi le plus réglementé et encadré qui soit » déclarait Gérard ROMITI, Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, en préambule de son exposé devant les Elus du Littoral Varois et les Prud'hommes de notre Département.

A l'initiative de Gil BERNARDI, Président du SCLV, M. ROMITI était accueilli au Centre Culturel de Saint-Raphaël par son adjoint, M. Maurice CHABERT.

Après un échange avec les pêcheurs du Lavandou, emmenés par M. Christian MOLINERO, responsable régional des pêches, le Président du CNPMEM présentait l'organisation du « Navire Amiral » et des 33 prud'homies issues de l'institution créée à Marseille en 1440, des 12 CPMEN et des 13 CIDPEM. Une structure socio-professionnelle qui « consacre 60% de son temps à la protection de l'environnement », et dont le pays « laisse au fond de l'eau 45.000 tonnes de poissons ».

Une profession composée à 80% de « petits métiers », qui rassemble 3253 petits bateaux, 453 navires côtiers, 270 unités de pêche au large, 28 navires de grande pêche – supérieurs à 40m – et 17 aquaculteurs.

Après avoir exposé les quotas de thon rouge et d'espadon en Méditerranée, M. ROMITI présentait la notion de Rendement Maximum Durable, qui consiste à considérer le stock de poisson « comme un compte en banque » et la pêche « comme le prélèvement des intérêts ». Un prélèvement de 2700 tonnes sur les 20.000 à 30.000 tonnes recensées.

« Nous pêchons 20% de notre consommation » alors que 80% sont importés, déclarait Gérard ROMITI. « Les français consomment 34kg de poisson par habitant, alors que l'Espagne en mange 74Kg par an »!... et la multiplication des Aires Maritimes Protégées et les effets du « BREXIT » nous limiteront encore, alors que notre objectif global est de nourrir 11 milliards d'habitants ! Pire : nous avons vendu notre savoir-faire en aquaculture aux Grecs et aux Turcs.

Et, alors que le Ministre Frédéric CUVILLIER avait arraché 537 millions d'euros en Fonds Européens (FEAMP), nous n'en consommons aujourd'hui que 0.2%.

M. ROMITI présentait également l'organisation de France Filière Pêche, plaidait pour une déclaration de capture « responsable », et insistait sur la formation des jeunes, qui sont initiés à la pêche par 12 écoles rassemblant de 130 à 150 élèves chacune.

Cette formation est à revoir, tant pour la promesse d'embarquement que pour le parrainage et le rapport de stage, après une formation de 7 à 8 mois. Aujourd'hui, le Conseiller Technique de l'Ecole joue le rôle de Directeur d'une formation qui dure 4 ans. Il convient d'installer le maximum de jeunes avec les Permis de Mise en Exploitation (PME), et de solutionner la vente de bateaux – qui ont en moyenne plus de 40 ans – au prix dissuasif de 80.000 €.

Les enjeux d'avenir étaient également abordés par le Président du CNPMM, au regard de la qualité de l'eau atteinte par les plastiques, par la pollution de la rive Sud de la Méditerranée. En même temps qu'il convient de défendre les « droits historiques » de pêche dans chaque zone, la « planification spatiale » s'impose. De même, les défis résultant de la pêche de loisir qui prélève 30T sans contrôle, comme des règles régissant les ports de débarquement.

« Notre pêche est essentiellement artisanale et familiale » plaidait G. ROMITI. Il faut restaurer le rôle des prud'homies dans le règlement des conflits d'usages et dans l'attribution des lieux de pêche. En Méditerranée, 91% des navires ont moins de 11 mètres ; 1487 bateaux représentent 21% de la flotte, contre 2985 unités (42%) pour la France métropolitaine. Les cotisations professionnelles obligatoires (CPO) ne s'élèvent qu'à 360 € par an, soit 1 euro par jour ! Nous avons beaucoup à faire après le Décret PME du 7 juillet 2017 qui règle la situation des pêcheurs gardant des navires sans exploitation, et face aux règles des « 6 mois d'embarquement ».

Puis le Président s'attaquait à l'épineuse question de l'état des stocks, à l'éclairage de l'Espagne qui prélève 12.000 tonnes d'espadon ; « nous avons besoin de régionalisation des mesures de gestion » et d'adaptation aux données du plateau continental qui produit l'essentiel du poisson. Après avoir regretté la disparition du rôle central joué par l'Administrateur des Affaires Maritimes, M. ROMITI plaidait pour une évolution de la pêche, dont la réduction des chalutiers a chuté de 220 à 200 jours/an. En Méditerranée, notamment, les chalutiers ont chuté de 75 à 64 unités. Alors que « les stocks de thon rouge sont reconstitués à 75%, et que 120 tonnes ont été rajoutées par Bruxelles » Les AEP thon rouge ont évolué de 62 à 120 « grands pélagiques » aujourd'hui.

Le passionnant exposé se terminait par la nécessaire transmission du savoir-faire, car « la pêche ne connaît pas de chômage et que nous devons d'abord pêcher les prédateurs ». Et les perspectives sont nombreuses avec la communication opérée lors des « Fêtes de la Mer » et le Pescatourisme. Puis le Président du CNPMM échangeait avec la Profession sur l'aquaculture, le Document Stratégique de Façade et la carte des vocations.

Un brillant exposé sur l'avenir de la pêche française, porté par l'enthousiasme de M. Gérard ROMITI qui lui promet de beaux jours, notamment avec les « coopératives d'activité et d'emploi dans les métiers du patrimoine maritime et de la mer » ; et applaudi comme il se doit par une assistance captivée des Elus du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Fin de la séance à 13 heures.